



RÉGIE INCENDIE
ALLIANCE
des Grandes-Seigneuries

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 35-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 25 000 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie à Saint-Constant / Sainte-Catherine

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DES VILLES DE SAINT-CONSTANT, SAINTE-CATHERINE ET CANDIAC QUE :

Le conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries a fait l'adoption du règlement 35-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 25 000 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie à Saint-Constant / Sainte-Catherine lors de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2024 :

RÈGLEMENT 35-2024	décrétant une dépense et un emprunt de 25 000 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie à Saint-Constant / Sainte-Catherine
--------------------------	---

Le titre du règlement contient son objet, le montant de l'emprunt projeté ainsi que l'emploi des sommes empruntées.

Tout contribuable des villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine et de Candiac peut s'opposer à l'approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en transmettant à cette dernière son opposition écrite au cours de la période de trente (30) jours qui suit la publication du présent avis.

FAIT à Saint-Constant, le 25 mars 2024.

Francis Pelletier
Secrétaire-trésorier